

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0460.028.339	P.	U.	D.	A-asbl 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **TV LUX**

Forme juridique: **ASBL**

Adresse: **Avenue d'Houffalize**

N°: **58A**

Code postal: **6800**

Commune: **Libramont-Chevigny**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Neufchâteau**

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise **0460.028.339**

DATE **05-05-04** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS (2 décimales)**²

approuvés par l'assemblée générale ³ du **21-06-21**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-20** au **31-12-20**

Exercice précédent du **01-01-19** au **31-12-19**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁴ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **20**
objet: 6.5, 6.6, 7, 8

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

NEUVILLE Pierre

Président du conseil d'administration

Signature
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

⁴ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

ANCION Nicolas

Saint hubert 123, 6730 Tintigny, Belgique

Fonction : Administrateur

ANTOINE Marcel

Avenue Général Patton 32, 6700 Arlon, Belgique

Fonction : Administrateur

CADET André

Rue d'Arlon 21, 6760 Virton, Belgique

Fonction : Administrateur

ANTOINE Bruno

Des Déportés 39, 6700 Arlon, Belgique

Fonction : Administrateur

NEUVILLE Pierre

Clos du manoir 16, 6940 Durbuy, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

COLETTE Roland

Du petit bois 38, 6900 Marche-en-Famenne, Belgique

Fonction : Administrateur

DELMEE Olivier

Givry 1149, 6686 Flamierge, Belgique

Fonction : Administrateur

DEOM Roland

Rue des chasseurs ardennais 35, 6800 Libramont-Chevigny, Belgique

Fonction : Administrateur

ZEIPPEN Laëtitia

rue de stockem 48, 6700 Toernich, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)**THIRY Joël**

Rue Bataillon Laplace 6A, 6760 Bleid, Belgique

Fonction : Administrateur

PEIFFER Sébastien

Rue de Landreux 57, 6743 Buzenol, Belgique

Fonction : Administrateur

ANGONESE Camille

Aux Roches 22A, 6769 Meix-devant-Virton, Belgique

Fonction : Administrateur

COLLIN Léon

Perlieue 34, 6880 Bertrix, Belgique

Fonction : Administrateur

COLLINET Christiane

Mierchamps 2, 6980 La-Roche-en-Ardenne, Belgique

Fonction : Administrateur

DENONCIN Quentin

De la Vergette 24, 6761 Latour, Belgique

Fonction : Administrateur

DESSE Marie

Le Jardin 21A, 6680 Sainte-Ode, Belgique

Fonction : Administrateur

GERARD Pascal

De Grandvoir 2B, 6800 Libramont-Chevigny, Belgique

Fonction : Administrateur

KNAPEK Simon

De Barvaux 20, 6941 Bomal-sur-Ourthe, Belgique

Fonction : Administrateur

MAUXHIN Chloé

Bernonchamps 19, 6600 Bastogne, Belgique

Fonction : Administrateur

MICHEL Sophie

De l'Ermite 141, 6890 Libin, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)**NEERINCK Mathieu**

Michamps 25A, 6600 Bastogne, Belgique

Fonction : Administrateur

PONCIN Marc

Antoine 4, 6824 Chassepierre, Belgique

Fonction : Administrateur

STEVENART Thomas

Du Parc 1, boîte 32, 6700 Arlon, Belgique

Fonction : Administrateur

THOMAS Vincent

Voie des Néfliers 44, 6717 Attert, Belgique

Fonction : Administrateur

VALET Paul

D'Orval 181, 6730 Tintigny, Belgique

Fonction : Administrateur

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	435.554,99	709.119,73
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	49.733,44	58.276,85
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	384.938,71	649.960,04
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	323.370,85	570.186,37
Mobilier et matériel roulant		24	61.567,86	79.773,67
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	882,84	882,84
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.643.689,94	1.371.939,74
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.180.483,49	670.105,07
Créances commerciales		40	395.334,97	368.555,65
Autres créances		41	785.148,52	301.549,42
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	420.920,69	661.782,48
Comptes de régularisation		490/1	42.285,76	40.052,19
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.079.244,93	2.081.059,47

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	988.542,18	1.094.741,12
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	2.759,55	2.759,55
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	364.772,79	364.772,79
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	425.756,39	325.967,78
Subsides en capital		15	195.253,45	401.241,00
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16	113.939,77	23.000,00
Provisions pour risques et charges		160/5	113.939,77	23.000,00
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	113.939,77	
Autres risques et charges		164/5		23.000,00
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	976.762,98	963.318,35
Dettes à plus d'un an	6.3	17	420.000,00	480.000,00
Dettes financières		170/4	420.000,00	480.000,00
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées.....		172/3	420.000,00	480.000,00
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	552.417,14	483.122,12
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	60.000,00	60.000,00
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	230.159,13	160.640,24
Fournisseurs		440/4	230.159,13	160.640,24
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	262.258,01	262.481,88
Impôts		450/3	42.533,06	30.974,68
Rémunérations et charges sociales		454/9	219.724,95	231.507,20
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation		492/3	4.345,84	196,23
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.079.244,93	2.081.059,47

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute		9900	2.599.905,32	2.257.009,58
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	0,91	
Chiffre d'affaires ⁵		70		
Cotisations, dons, legs et subsides ⁵		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers ⁵		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions		62	2.066.676,45	2.032.926,91
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	313.962,18	371.481,77
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)		631/4	250,00	-2.625,00
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)		635/9	90.939,77	3.000,00
Autres charges d'exploitation		640/8	17.155,06	26.009,22
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	<u>110.921,86</u>	<u>-173.783,32</u>
Produits financiers	6.4	75/76B	9,92	1.525,13
Produits financiers récurrents		75	9,92	475,62
Produits financiers non récurrents		76B		1.049,51
Charges financières	6.4	65/66B	10.045,74	23.756,40
Charges financières récurrentes		65	9.648,22	11.136,71
Charges financières non récurrentes		66B	397,52	12.619,69
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	<u>100.886,04</u>	<u>-196.014,59</u>
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat		67/77	1.097,43	1.208,72
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	<u>99.788,61</u>	<u>-197.223,31</u>
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	<u>99.788,61</u>	<u>-197.223,31</u>

⁵ Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	425.756,39	325.967,78
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	99.788,61	-197.223,31
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	325.967,78	523.191,09
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectations aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	425.756,39	325.967,78

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxxxxxxx	188.197,23
8029	5.580,00	
8039		
8049		
8059	193.777,23	
8129P	xxxxxxxxxxxxxxx	129.920,38
8079	14.123,41	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	144.043,79	
(21)	<u>49.733,44</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.158.480,04
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	34.817,44	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	2.193.297,48	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.508.520,00
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	299.838,77	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	1.808.358,77	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>384.938,71</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	882,84
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	8385		
Autres mutations	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	882,84	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	882,84	

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

	Exercice	Exercice précédent
FONDS		
Patrimoine de départ	2.759,55	2.759,55
Moyens permanents		

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (*rubrique 13 du passif*)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

	Codes	Exercice
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	60.000,00
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	240.000,00
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	180.000,00

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein ..

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	31,3	31,2
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE		
Produits non récurrents	76 0,91	1.049,51
Produits d'exploitation non récurrents	(76A) 0,91	
Produits financiers non récurrents	(76B)	1.049,51
Charges non récurrentes	66 397,52	12.619,69
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	
Charges financières non récurrentes	(66B) 397,52	12.619,69
RÉSULTATS FINANCIERS		
Intérêts portés à l'actif	6502	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 329.02

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	24,6	10,1	31,3 (ETP)	31,2 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	37.316	9.846	47.162 (T)	48.018 (T)
Frais de personnel	102	1.635.565,84	431.110,61	2.066.676,45 (T)	2.032.926,91 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	23	11	30,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	22	9	28,9
Contrat à durée déterminée	111		2	1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1		1,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	16	8	21,3
de niveau primaire	1200	1		1,0
de niveau secondaire	1201	7		7,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	5	5	7,7
de niveau universitaire	1203	3	3	5,6
Femmes	121	7	3	9,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	4	2	5,8
de niveau universitaire	1213	3	1	3,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130		1	0,8
Employés	134	23	10	30,1
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1	4	3,5
305	3	2	4,0

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation

I. POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles
2. Immobilisations corporelles
3. Immobilisations détenues en location financement et droits similaires
4. Stocks et en-cours de fabrication
5. Créances à plus d'un an
6. Créances à un an au plus
7. Placement de trésorerie
8. Valeurs disponibles
9. Comptes de régularisation

II. POSTES DU PASSIF DU BILAN

1. Fonds social
2. Réserves
3. Bénéfice reporté ou Perte reportée
4. Provisions pour risques et charges
5. Dettes à plus d'un an
6. Dettes à un an au plus
7. Comptes de régularisation

Principes généraux

Les règles d'évaluation sont arrêtées par le Conseil d'Administration en application de l'arrêté royal du 19 décembre 2003, relatif à la comptabilité des associations sans but lucratif qui se réfère à l'A.R. du 30/01/2001 portant lui-même exécution du code des sociétés.

Les modifications qui s'avéreront nécessaires devront être soumises pour approbation au Conseil d'Administration. De même, il ne pourra être dérogé de manière exceptionnelle qu'après décision expresse du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante pour nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale.

Règles d'évaluation spécifiques

I. POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises de tiers ou par apport sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement annuel comme suit :

- 211100 Portefeuille clients : 20% linéaire
- 211200 Analyse dossier bâtiments : 33% linéaire

Toute dérogation à la règle d'amortissement sera mentionnée et explicitée dans l'annexe.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition en incluant les frais accessoires tels que frais d'assurances, frais de transport, droits de douane,

Les immobilisations corporelles sont amorties d'une manière linéaire.

Les immobilisations corporelles d'une valeur unitaire inférieure à 250,00 EUR (HTVA) sont prises en charge dans l'année de leur acquisition, même si s'ils ont un caractère d'actif permanent.

Les immobilisations sont amorties sur base des taux d'amortissement suivants :

- 230000 Installations : 10,00 % à 20,00%
- 230100 Installations techniques dans bâtiment : 10,00 % à 20,00%
- 231000 Matériel de transmission : 20,00 % à 25,00%
- 231100 Matériel de tournage et montage : 20,00 % à 25,00%
- 231300 Matériel de tournage et montage Interreg III : 25,00 %
- 240000 Mobilier et Matériel : 10,00 % à 33,00 %

RÈGLES D'ÉVALUATION

- 240200 Matériel de bureau : 33,00 %
- 240300 Matériel de bureau Interreg III : 10,00 % à 33,00%

L'ASBL amortit ces biens selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modification des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation.

3. Immobilisations détenues en location financement et droits similaires

Généralement, les biens acquis en location financement seront amortis sur base d'un plan d'amortissements économique en fonction de la nature du bien concerné :

- 252000 Matériel de bureau en location financement : 20,00 %

4. Immobilisations en-cours et acomptes versés:

Ces immobilisations ne subissent pas d'amortissements.

5. Stocks et en-cours de fabrication

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure.

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient. Ils font l'objet de réductions de valeur si leur coût de revient, majorés du montant estimé des coûts y afférents qui doivent encore être exposés, dépasse leur prix de vente net à la date de clôture de l'exercice.

6. Créances à plus d'un an

Les créances sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale.

Elles font l'objet de réduction de valeur si leur paiement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou sur base de rappels, mises en demeures et/ou courriers d'un avocat.

Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

Les réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

7. Créances à un an au plus

Les créances sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale.

Elles font l'objet de réduction de valeur si leur paiement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou sur base de rappels, mises en demeures et/ou courriers d'un avocat.

Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

Les réductions de valeur seront actées au moment de la remise du dossier au contentieux et déterminées au cas par cas en fonction du risque présumé de non récupération.

Des réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

8. Placement de trésorerie

Ces actifs doivent être comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Toutefois les intérêts provenant de placements de trésorerie et de valeurs disponibles sont pris en résultat " prorata temporis ". Cela signifie que, si la date de clôture ne correspond pas à la date d'échéance, il y a lieu de comptabiliser en produits acquis la partie des intérêts non encore perçue mais relative à l'exercice.

9. Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

10. Comptes de régularisation

Sont comptabilisés aux comptes de régularisation de l'actif à leur valeur nominale, notamment :

- les charges à reporter, c'est à dire le prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants ;
- les produits acquis, c'est à dire le prorata des produits afférent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

RÈGLES D'ÉVALUATION

II. POSTES DU PASSIF DU BILAN

1. Fonds social

Le capital est représenté par le patrimoine de départ de l'association.

2. Réserves

Les réserves sont évaluées à leur valeur nominale.

3. Bénéfice reporté ou Perte reportée

Le bénéfice reporté ou la perte reportée est inscrit au passif du bilan à la valeur nominale.

4. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature,
- qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables
- ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Elles ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif.

Les provisions

- doivent satisfaire aux critères de prudence, sincérité et bonne foi ;
- sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir ;
- ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice comptable ;
- ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

Le bénéfice reporté ou la perte reportée est inscrit au passif du bilan à la valeur nominale.

Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles et pertes éventuelles qui ont pris naissance au cours de l'exercice comptable ou d'exercices antérieurs.

5. Dettes à plus d'un an

Les emprunts et les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale.

6. Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

7. Comptes de régularisation

Sont comptabilisés aux comptes de régularisation du passif, notamment :

- les charges à imputer, c'est à dire le prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore reçues ou décaissées ;
- les produits à reporter, c'est à dire le prorata des produits déjà facturés ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.

Ces comptes de régularisation sont inscrits au passif du bilan à leur valeur nominale.